



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LA MARNE

Direction départementale  
des territoires

Nos réf. : NAT/JC-16.04.34  
Affaire suivie par : Jérôme CONNAN  
jerome.connan@marne.gouv.fr  
Tél. 03.26.70.82.06 – Fax : 03.26.70.82.92  
Courriel : ddt-seepr@marne.gouv.fr

Châlons-en-Champagne, le **11 MAI 2016**

Le Directeur Départemental des Territoires,

à

Mairies de Bannes, Broussy-le-Grand, Broussy-le-Petit,  
Coizard-Joches, Congy, Courjeonnet, Fèrebrianges, Oyes,  
Reuves, Talus-Saint-Prix, Val-des-Marais, Vert-Toulon,  
Villevénard

**Objet : Arrêté de désignation d'une zone de conservation spéciale (ZSC)**  
**PJ : Arrêté de désignation de la ZSC «marais de Saint-Gond» FR2100283**  
Cartes de superposition ancien/nouveau périmètre

Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie a pris, le 10 février 2016, un arrêté portant désignation du Site Natura 2000 FR2100283 «marais de Saint-Gond» en tant que zone spéciale de conservation.

Le site avait déjà été désigné en tant que site d'intérêt communautaire (SIC) par la Commission Européenne. Cet arrêté transpose le site en droit français.

La désignation du site Natura 2000 en droit français n'apporte pas de changement notable à la gestion du site. Elle implique cependant une modification de périmètre, comme spécifié sur les cartes jointes en annexe.

Conformément à l'article R414-7 du code de l'environnement, je vous saurais gré d'assurer à cet arrêté toutes les formes de publicité qui vous paraîtront adaptées afin de permettre une claire information de la population locale. Je vous invite par exemple à afficher l'arrêté en mairie pendant au moins deux mois et à mettre ses annexes à disposition de la population. Si vous disposez d'un site internet ou d'un bulletin d'information, vous pouvez également l'y publier.

Je vous prie d'assurer l'expression de ma considération distinguée.

La chef de la cellule Nature et Paysage



Myriam SUARD

Copie à : Membres du Comité de pilotage du site Natura 2000 FR2100283

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'écologie, du  
développement durable et de  
l'énergie

Arrêté du **10 FEV. 2016**

**portant désignation du site Natura 2000**

**Le marais de Saint-Gond**

(zone spéciale de conservation)

NOR : DEVL1602537A

**La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,**

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision d'exécution (UE) 2015/2373 de la Commission du 26 novembre 2015 arrêtant une neuvième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour les régions biogéographiques atlantique et continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

## **Arrête :**

### **Article 1er**

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 le marais de Saint-Gond » (zone spéciale de conservation FR 2100283) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/100 000 et les quatre cartes au 1/25 000 ci-jointes, qui s'étend dans le département de la Marne, sur tout ou partie du territoire des communes suivantes : Bannes, Broussy-le-Grand, Broussy-le-Petit, Coizard-Joches, Congy, Courjeonnet, Fèrebrianges, Oyes, Reuves, Talus-Saint-Prix, Val-des-Marais, Vert-Toulon, Villevenard.

### **Article 2**

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site Natura 2000 le marais de Saint-Gond figure en annexe au présent arrêté.

### **Article 3**

Les cartes visées à l'article 1<sup>er</sup> ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture de la Marne, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

#### Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 10 FEV. 2016

La ministre de l'écologie, du développement  
durable et de l'énergie,  
Pour la ministre et par délégation :  
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



F. MITTEAULT

## Annexe

### à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR 2100283 Le Marais de Saint-Gond (zone spéciale de conservation)

#### Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

##### 1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> ) (* sites d'orchidées remarquables)
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )
7140	Tourbières de transition et tremblantes
7210	* Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>
91D0	* Tourbières boisées
91E0	* Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )

##### 2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

#### Amphibiens

1166	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>
------	--------------	---------------------------

#### Invertébrés

1041	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>
1044	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>
1060	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>
1065	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>
6199	* Écaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>

### Mammifères

- 1303 Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*  
1321 Vespertilion à oreilles échanquées *Myotis emarginatus*

### Plantes

- 1493 Sisymbre couché *Sisymbrium supinum*  
1903 Liparis de Loesel *Liparis loeselii*

### Poissons

*Aucune espèce mentionnée*

### Reptiles

*Aucune espèce mentionnée*

\* *Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de la directive 92/43/CEE.*

Fait le **10 FEV. 2016**

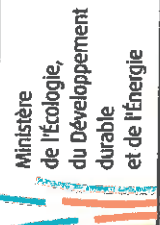
La ministre de l'écologie, du développement  
durable et de l'énergie,  
Pour la ministre et par délégation :  
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



F. MITTEAULT



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable  
et de l'Énergie

# Site Natura 2000 "Le Marais de Saint Gond"

## Zone Spéciale de Conservation FR2100283

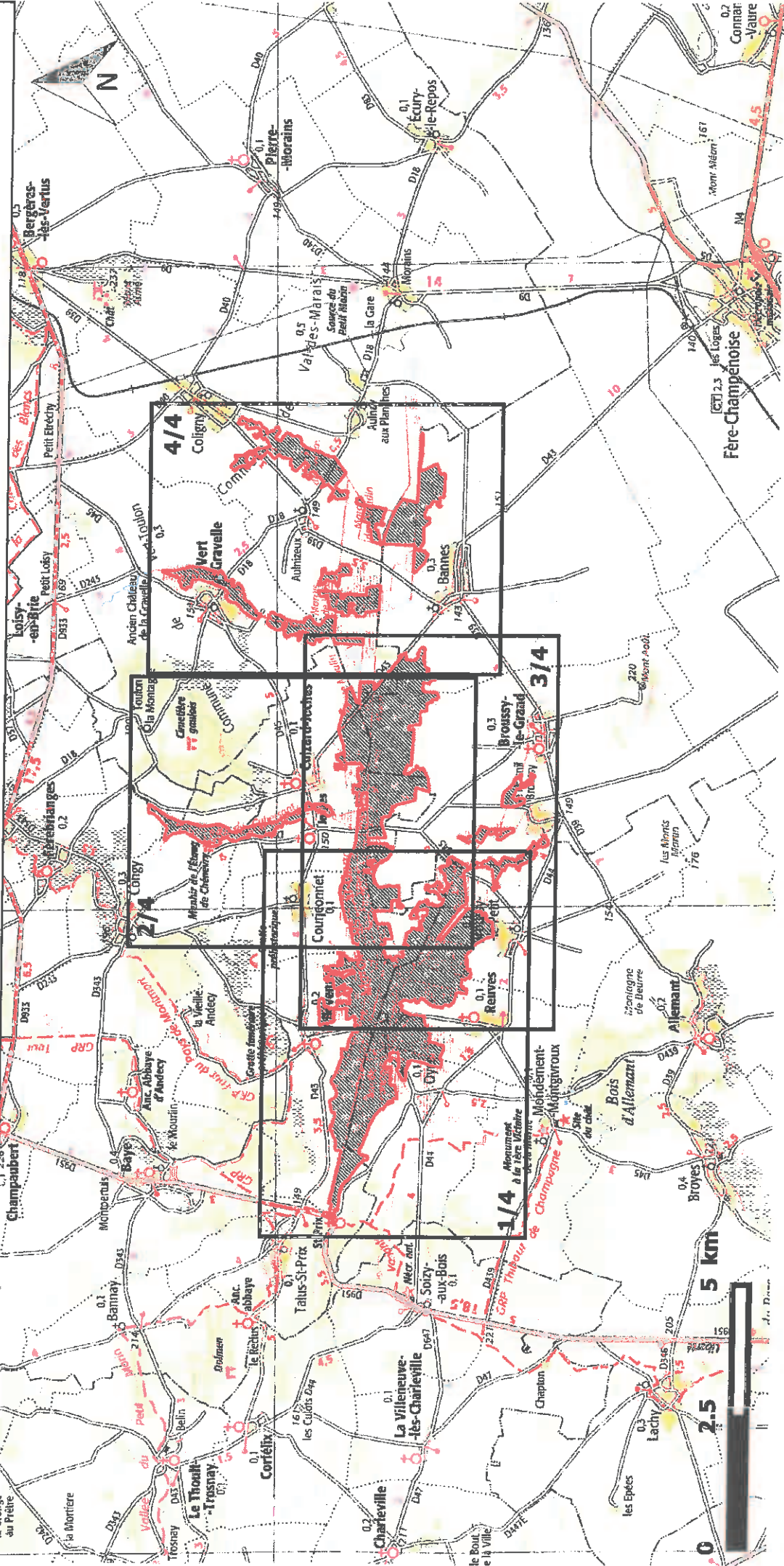
(Département de la Marne - Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine)

### Carte d'assemblage au 1/100 000 et 4 cartes au 1/25 000 annexées à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 signées le:

# 10 FEV. 2016

Pour la ministre et par délégation  
Le Directeur de l'eau et de la biodiversité

François MITTEAULT



Zone Spéciale de Conservation

Echelle 1/100 000

Fond IGN Scan 100

Données DREAL - janvier 2016



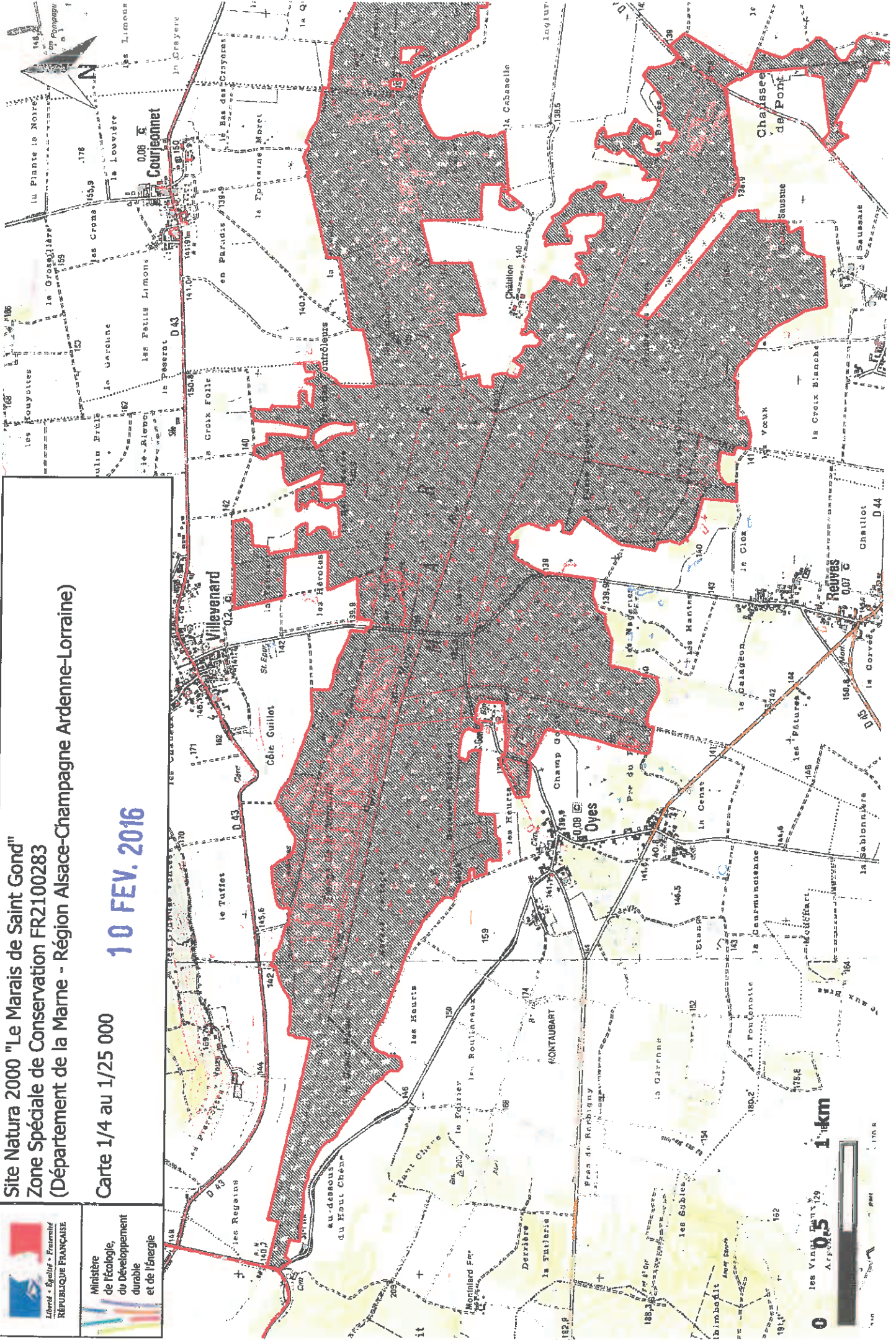


Ministère  
de l'écologie,  
du Développement  
durable  
et de l'énergie

Site Natura 2000 "Le Marais de Saint Gond"  
Zone Spéciale de Conservation FR2100283  
(Département de la Marne - Région Alsace-Champagne Ardennes-Lorraine)

Carte 1/4 au 1/25 000

10 FEV. 2016



Zone Spéciale de Conservation

Echelle 1/25 000

Fond IGN Scan 25

Données DREAL - janvier 2016

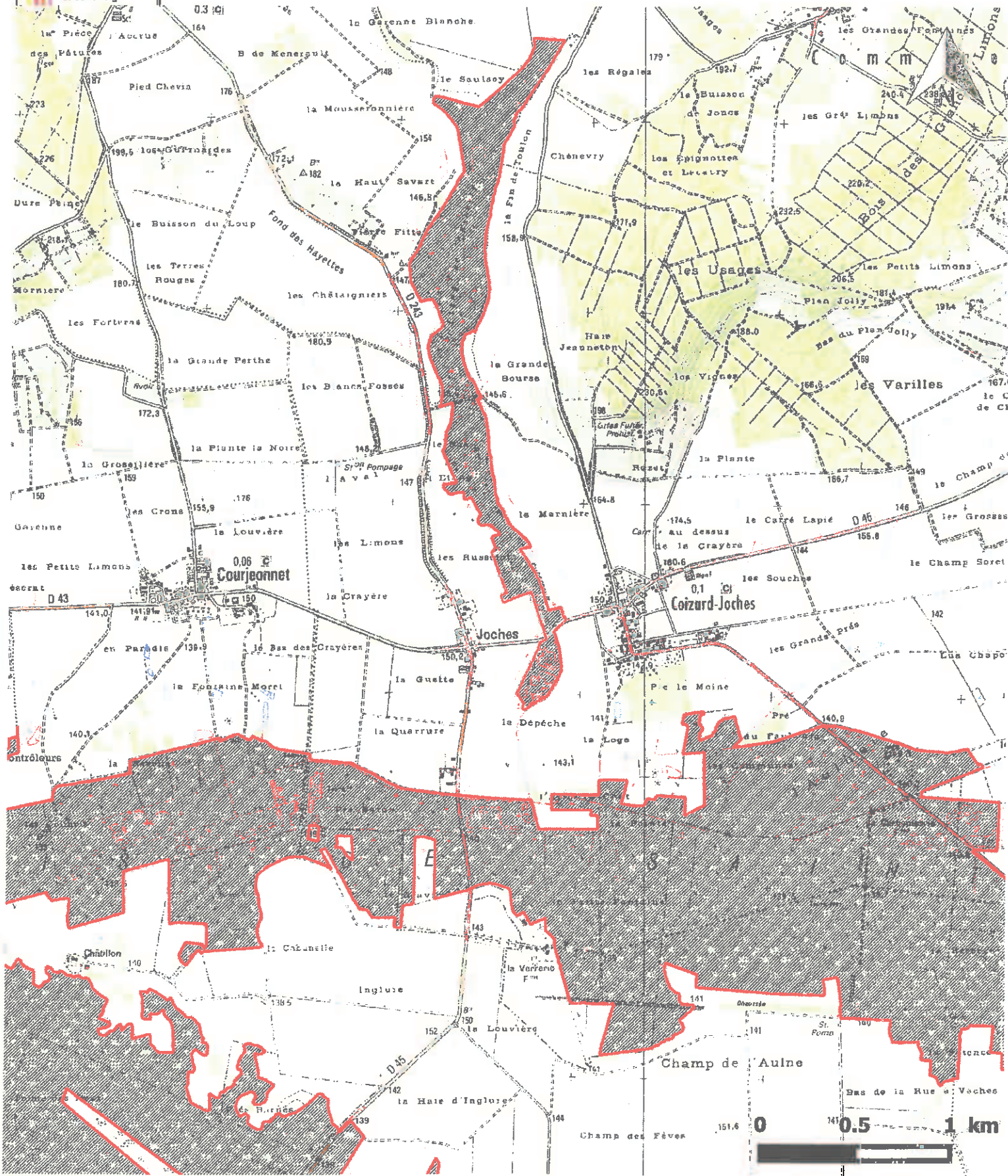




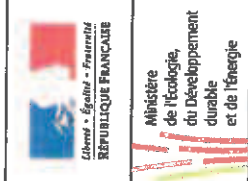
Site Natura 2000 "Le Marais de Saint Gond"  
 Zone Spéciale de Conservation FR2100283  
 (Département de la Marne - Région Alsace-Champagne Ardenne-Lorraine)

Carte 2/4 au 1/25 000

10 Fev. 2016

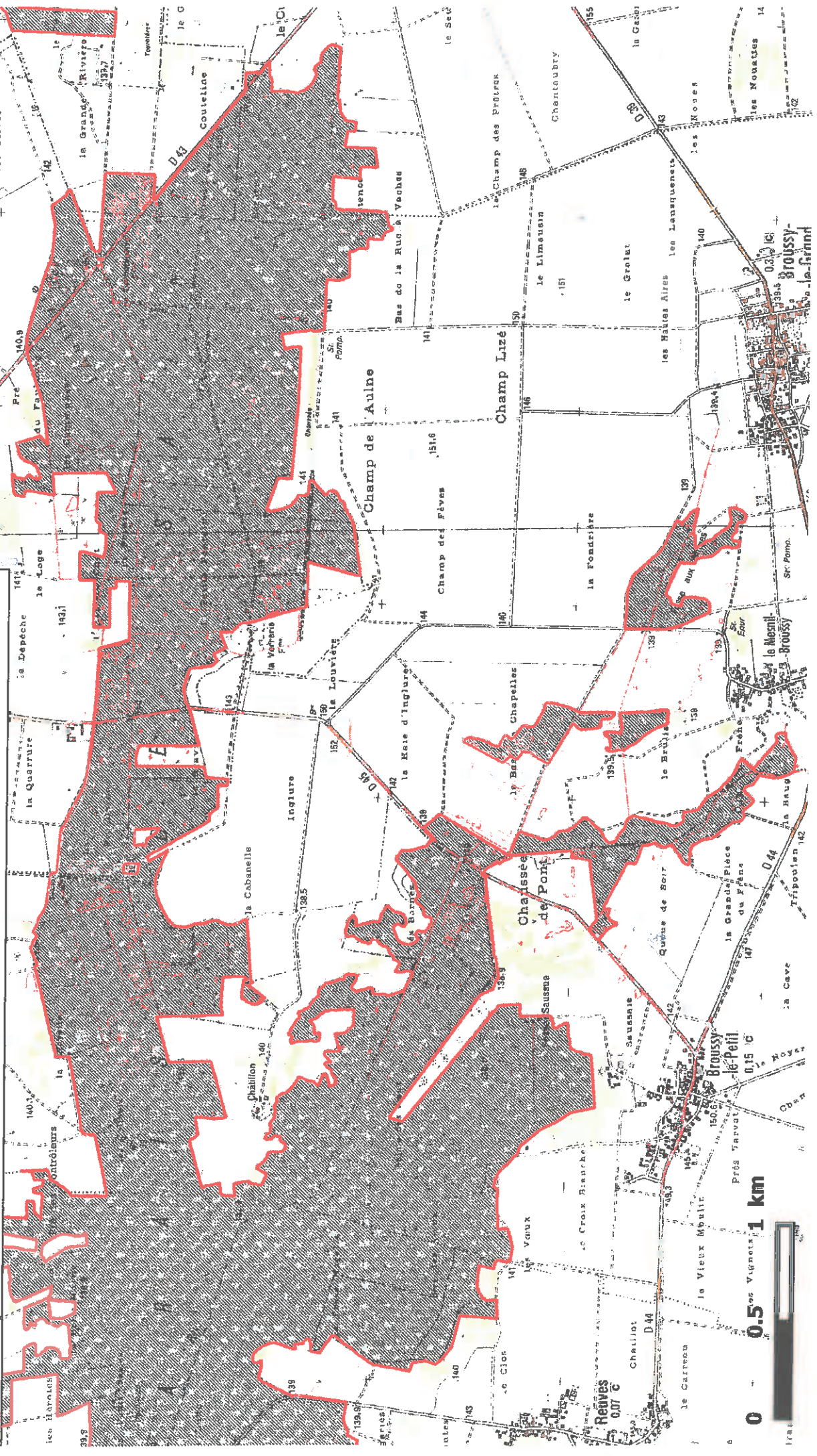






Site Natura 2000 "Le Marais de Saint Gond"  
 Zone Spéciale de Conservation FR2100283  
 (Département de la Marne - Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine)

Carte 3/4 au 1/25 000  
 10 FEV. 2016



Zone Spéciale de Conservation

Echelle 1/25 000

Fond IGN Scan 25

Données DREAL - janvier 2016



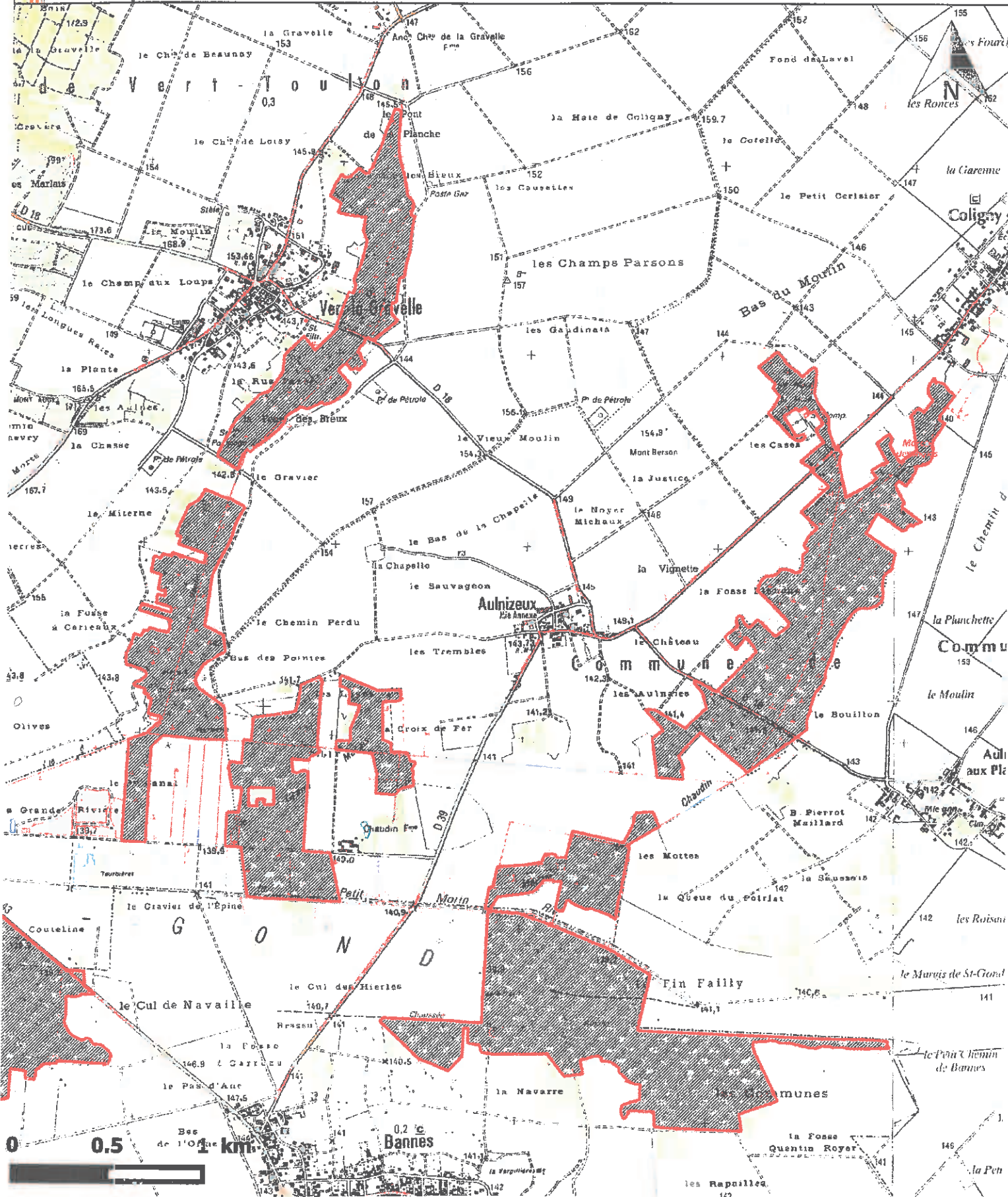


Site Natura 2000 "Le Marais de Saint Gond"  
 Zone Spéciale de Conservation FR2100283  
 (Département de la Marne - Région Alsace-Champagne Ardenne-Lorraine)

Ministère  
 de l'écologie,  
 du Développement  
 durable  
 et de l'énergie

Carte 4/4 au 1/25 000

10 FEV. 2016



Zone Spéciale de Conservation

Echelle 1/25 000

Fond IGN Scan 25

Données DREAL  
 Janvier 2016